



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1^{er} janvier 2024

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bourgogne Franche-Comté

> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2024 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (jusqu'à 4 alertes par semaine) : AlertEcureuil	2,00 €/mois Soit pour information, 24,00 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	4,20 €/trimestre Soit pour information, 16,80 €/an À partir de 4 opérations par trimestre
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
• à débit immédiat : Carte Visa Classic	44,00 €/an
• à débit différé : Carte Visa Classic	44,00 €/an
• à débit immédiat et à contrôle de solde quasi systématique : Carte Visa Classic à autorisation quasi systématique⁽¹⁾	42,00 €/an
• à débit immédiat et à contrôle de solde systématique : Carte Visa Classic à autorisation systématique⁽²⁾	41,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,10 €/retrait (à partir du 4 ^e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur compte⁽³⁾	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
• en agence	4,00 €/virement
• par Internet	Gratuit
Prélèvement	
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D.312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

(1) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(2) Carte uniquement commercialisée pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Tarif au 01/11/2023, date d'édition de la brochure.

SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs au 1 ^{er} janvier 2024 aux particuliers	02
---	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> Ouverture, transformation, clôture	04
> Relevé de compte	04
> Tenue de compte	04
> Services en agence	05
> Services bancaires de base	06
> Prestations de base	06

BANQUE À DISTANCE



> Banque à distance	07
---------------------------	----

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> Cartes (hors offres groupées de services)	08
> Virements	11
> Prélèvements/TIP/SEPA	12
> Chèques	12
> Autres services	13

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> Les Formules	14
> Enjoy	17
> Tarifications spécifiques agence Enjoy	18
> Offre Satellis	18
> Offre Coloc'	19
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	19

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> Commission d'intervention	23
> Opérations particulières	24
> Incidents de paiement	24
> Plafonnements spécifiques	25

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> Découverts	26
> Crédits à la consommation	27
> Crédits immobiliers	27
> Garanties	28
> Autres opérations/prestations liées aux crédits ..	28
> Assurance	28

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



> Épargne bancaire	29
> Placements financiers	30
> Parts sociales	32

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



> Vous assurer ainsi que vos proches	33
> Assurer vos biens	33
> Vous protéger au quotidien	34
> Assurer votre épargne	34
> Protéger vos moyens de paiements	34

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> Frais de succession	35
> Tarifications spécifiques agence mon bancaire en ligne	35
> Autres prestations	36

OPÉRATIONS INTERNATIONALES



> Option internationale	37
> Offre frontalière	37
> Change manuel	38
> Opérations par carte bancaire	38
> Opérations par chèques	38
> Dépôt d'espèces en CHF	38
> Virements non SEPA	39

INFORMATIONS UTILES



> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	40
> Nos partenaires	40
> Informations complémentaires	41

RÉSOLURE UN LITIGE



> Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	42
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	42

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt.....**Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint.....**15,00 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire  (Domilis).....**Gratuit**
 - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois.....**Gratuit**

> RELEVÉS DE COMPTE

Selon périodicité

	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Autre périodicité	1,70 €	1,20 €

- Relevé annuel de frais .....**Gratuit**
- Relevé de compte papier édité au guichet.....**4,10 €/relevé**

> TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte  de dépôt.....**4,20 €/trimestre soit 16,80 €/an⁽¹⁾**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif.....**30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽²⁾**



Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Applicable à partir de 4 opérations par trimestre.

(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

> SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique⁽¹⁾
 - Dans votre agence (agence de domiciliation)..... **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté (sauf agence Enjoy et Agence en ligne)..... **3,20 €/retrait**
 - Dans une autre Caisse d'Epargne..... **3,20 €/retrait**

AUTRES SERVICES

- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort (selon contenance et selon disponibilité dans votre agence)
 - Petit coffre (catégorie B)..... **100,00 €/an**
 - Coffre standard (catégorie C ou D)..... **130,00 €/an**
 - Coffre moyen (catégorie E)..... **165,00 €/an**
 - Grand coffre (catégorie F)..... **240,00 €/an**
 - Coffre supérieur (catégorie G, I)..... **290,00 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Frais réels par ouverture**



IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

(1) Service de dépannage par carte temporaire évitant un déplacement à l'agence qui gère habituellement le compte.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

Commission d'intervention **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽³⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € **6,00 €/rejet⁽⁴⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de tarification de 3 opérations par mois.

> LES PRESTATIONS DE BASE⁽⁵⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- Tenue du compte **Tarifs standards⁽⁶⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires **Gratuit**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance **Tarifs standards⁽⁶⁾**
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) **Gratuit**
- Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets et aux distributeurs automatiques de la banque **Tarifs standards⁽⁶⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne **Tarifs standards⁽⁶⁾**

(1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte  prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement instantané.

(3) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télé-règlements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(4) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(5) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(6) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE



- Direct Ecureuil⁽¹⁾⁽²⁾ **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- e-Documents **Gratuit**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est le titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP **Gratuit**
 - Lecteur CAP **Gratuit**
- Coffre-fort numérique⁽¹⁾⁽³⁾ **18/25 ans Gratuit**
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels (5Go) **Gratuit 3 mois puis 1,30 €/mois**
- Webprotexion **Gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch **Gratuit**
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule individuelle **12/25 ans Gratuit** **2,00 €/mois soit 24,00 €/an⁽²⁾**
 - Formule famille **4,00 €/mois soit 48,00 €/an⁽²⁾⁽³⁾**
- Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽⁴⁾⁽⁵⁾**
 - Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽⁶⁾ **Gratuit**
 - Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
 - Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
 - Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)⁽⁶⁾ **Gratuit**
 - Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
 - Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**
- Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget⁽⁶⁾**
 - Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
 - Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) Hors coût opérateur téléphonique

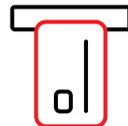
(3) Service non commercialisé aux mineurs

(4) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.

(5) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Secur'Pass.

(6) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Noméa.....**26,00 €/an**
- Carte Equilibra sans code.....**26,00 €/an**
- Carte Nomade.....**20,00 €/an**

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)	Visa Infinite ⁽¹⁾	Visa Platinum ⁽¹⁾	Visa Premier ⁽¹⁾	Visa Classic	Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽²⁾	Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽³⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			135,00 €	44,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	330,00 €	215,00 €	135,00 €	44,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						42,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)					41,00 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽⁴⁾

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	Visa Classic Izicarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	135,00 €	44,00 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	215,00 €	135,00 €	44,00 €



À SAVOIR

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

(1) Carte non commercialisée aux mineurs.

(2) Carte uniquement commercialisée pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés.

(3) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(4) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs

PAIEMENT PAR CARTE (LA CARTE EST ÉMISE PAR LA BANQUE)

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾..... **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euro

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Caisse d'Épargne (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte	Visa Classic à Contrôle de solde quasi-systématique ou systématique
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	-	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 4 ^e retrait dans le mois	-	1,10 €/retrait	1,10 €/retrait	1,10 €/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit			

- Retraits SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Épargne)..... **1,00 €/retrait**

SERVICES LIÉS AUX RETRAITS D'ESPÈCES

- Service retraits déplacés illimités **1,50 €/mois**
- Gratuité des retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

LES AUTRES SERVICES CARTE

Services de paiements électroniques

- Service E-Carte bleue⁽²⁾ (paiement sécurisé sur internet) **13,20 €/an**
- S-money⁽³⁾ **Gratuit**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne **Gratuit**

Services liés à la carte bancaire

- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte **11,40 €**
- Consultation du code confidentiel de la carte sur l'application mobile⁽⁴⁾ **Gratuit**
- Refabrication de la carte avant échéance..... **36,40 €**
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence ou par téléphone
 - Permanente **Gratuit**
 - Temporaire⁽⁵⁾ **13,00 €**
- Frais d'envoi de carte en recommandé..... **10,55 €**
- Frais de destruction de la carte lorsqu'elle n'est pas retirée en agence dans les deux mois... **8,50 €**

(1) Voir détail de la zone EEE page 41

(2) Service non commercialisé aux mineurs.

(3) Gratuité de la mise en service ; certaines fonctionnalités peuvent être tarifées. Se reporter aux conditions générales d'utilisation de S-money.

(4) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Sécur'Pass.

(5) Gratuit depuis l'espace de banque à distance sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de SécurPass.

> VIREMENTS⁽¹⁾

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA⁽²⁾

Frais par virement vers un compte Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Frais par virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Virement instantané occasionnel de 0 à 100 € ⁽³⁾	1,00 €	1,00 € 18/25 ans Gratuit
Virement instantané occasionnel de 100,01 € à 300 € ⁽³⁾	1,00 €	1,00 €
Virement instantané occasionnel de 300,01 à 1 000 € ⁽³⁾	1,20 €	1,20 €
Virement instantané occasionnel au-delà de 1 000 € ⁽³⁾	5,00 €	5,00 €

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	4,00 €	Gratuit
Frais par virement Permanent	1,60 €	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Virement instantané occasionnel de 0 à 100 €	4,00 € + 1,00 €	1,00 € 18/25 ans Gratuit
Virement instantané occasionnel de 100,01 € à 300 €	4,00 € + 1,00 €	1,00 €
Virement instantané occasionnel de 300,01 à 1 000 €	4,00 € + 1,20 €	1,20 €
Virement instantané occasionnel au-delà de 1 000 €	4,00 € + 5,00 €	5,00 €

Autres opérations

- Service Paylib entre amis **Gratuit**
- Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 € par jour
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission..... **Gratuit**
 - Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort..... **17,00 €**
 - Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement..... **Gratuit**
 - Réception d'un virement SEPA  occasionnel ou permanent **Gratuit**
 - Frais de virement prioritaire en euros vers la France avec un délai fixé à J..... **17,00 €**

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE. Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 37

(2) SEPA (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros.

(3) Ce service n'est pas proposé pour les virements effectués entre deux comptes de dépôt ouverts dans la même banque avec le même titulaire et/ou représentant légal.

> PRÉLÈVEMENTS/TIP/SEPA⁽¹⁾

- Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)..... **Gratuit**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvement..... **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement SEPA..... **32,00 €/opération**

	En agence	Sur internet
• Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement..... **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement..... **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis **17,00 €**
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis **17,00 €**
- Paiement d'un TIPSEPA **Gratuit**

> CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s)..... **Gratuit**
 - Remise de chèque(s) compensable en France :
date de valeur = J + 1 ouvré⁽²⁾ (J : date de comptabilisation).
 - Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée **10,55 €**
 - Envoi par courrier simple **2,35 €**
- Frais d'émission d'un chèque de banque  en agence **14,80 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait en agence
du chéquier dans les 2 mois **8,50 €**

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 41).

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur **17,70 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **27,00 €/chéquier**

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées **3,10 €/mois**
- Chèques de banque, émission de virements SEPA sur tous canaux (hors surcoût virement instantané), prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), envoi de chèquiers à domicile, recherche de documents, réédition de code secret carte.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte de retrait nationale **32,00 €/an**
- Carte Teoz⁽¹⁾ (carte associée à un crédit renouvelable) **18,00 €/an**

OFFRES GROUPEES DE SERVICES



> LES FORMULES

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

Autres services inclus dans l'offre

	Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽²⁾	Visa Classic ⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE ⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
	<ul style="list-style-type: none"> Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil Un chéquier⁽⁵⁾ Les services Eparfix et Eparplus L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne Tenue de compte Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) Autorisation de découvert⁽⁶⁾ 	
Formule Famille ⁽⁷⁾	12,70 €/mois soit 152,40 €/an	
Formule individuelle ⁽⁸⁾	6,40 €/mois soit 76,80 €/an	
Formule individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	3,00 €/mois soit 36,00 €/an	
Formule individuelle Jeunes Mineurs	1,00 €/mois soit 12,00 €/an	Non accessible
Formule individuelle souscrite à titre privé par un client Professionnel ⁽⁹⁾	50 % de réduction	

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Cartes non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) A l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(8) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément

(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'une offre groupée de service destinée à leur activité professionnelle au sein de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté.

FORMULE CONFORT

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽²⁾	 Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
---	---	---

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Épargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Épargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	15,20 €/mois soit 182,40 €/an	20,40 €/mois soit 244,80 €/an
Formule individuelle ⁽⁹⁾	9,70 €/mois soit 116,40 €/an	15,20 €/mois soit 182,40 €/an
Formule individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	4,50 €/mois soit 54,60 €/an	6,00 €/mois soit 72,00 €/an
Formule individuelle Jeunes Mineurs	50 % de réduction	Non accessible
Formule individuelle souscrite à titre privé par un client Professionnel ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction	

À SAVOIR

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté propose aux nouveaux clients entrés en relation à partir du 1er janvier 2024 une remise de 50 % sur leur cotisation de Formule individuelle Confort ou Optimal. Cette remise s'appliquera pendant les 6 premiers mois. Cette offre restera valable jusqu'au 31/12/2024 et s'appliquera sur les tarifs en vigueur de la période.

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Cartes non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Assurance sur compte est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire supplémentaire Visa Premier, non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé en supplément.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'une offre groupée de service destinée à leur activité professionnelle au sein de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté.

FORMULE OPTIMAL

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽²⁾	 Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽³⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽³⁾ Débit différé
---	---	---	---	---

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecuireuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcuireuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	29,00 €/mois soit 348,00 €/an	36,50 €/mois soit 438,00 €/an	46,90 €/mois soit 562,80 €/an
Formule individuelle ⁽⁹⁾	21,40 €/mois soit 256,80 €/an	27,00 €/mois soit 324,00 €/an	37,50 €/mois soit 450,00 €/an
Formule individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	50 % de réduction		
Formule individuelle Jeunes Mineurs	50 % de réduction	Non accessible	Non accessible
Formule individuelle souscrite à titre privé par un client Professionnel ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Assurance sur compte est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire supplémentaire Visa Premier, Visa Platinum ou Visa Infinite non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé en supplément.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'une offre groupée de service destinée à leur activité professionnelle au sein de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté.

> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence à distance ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique*	2,00 €/mois soit 24,00 €/an
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique) : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	
Un chéquier ⁽¹⁾ (sur demande)*	
L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile*	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)*	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne*	
3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)*	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass*	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire aux distributeurs automatiques de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet*	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique : <ul style="list-style-type: none">• l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne*,• la réédition/réactivation du code confidentiel,• les frais d'opposition (blocage) de la carte*,• la re-fabrication de la carte avant échéance,• les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte).	

* Services gratuits à l'unité.

(1) Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne.

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽¹⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN..... 5,00 €/opération

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽¹⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)..... 5,00 €/opération

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement..... 5,00 €/opération

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

Émission de prélèvements pour alimenter un compte Caisse d'Épargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis..... 5,00 €/opération

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE ET SATELLIS AUTONOMIE PLUS

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes protégées (mineurs sous protection juridique, majeurs sous protection juridique ou bénéficiant d'une mesure d'accompagnement judiciaire, à l'exclusion des personnes bénéficiant d'un mandat de protection future) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) dans l'offre groupée de services Satellis Autonomie Plus. Cette dernière comprend en outre : la réédition de code confidentiel de la carte de retrait en cas d'oubli, une refabrication de la carte de retrait par an en cas de perte ou vol, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale), 4 virements demandés en agence vers un autre établissement, dont au moins un virement permanent demandé en agence vers un autre établissement, et 2 chèques de banque par an.

Cotisation à une offre groupée de services	Satellis Autonomie	Satellis Autonomie Plus
Carte Nomea ou Carte Equilibra sans code	2,85 €/mois soit 34,20 €/an	-
Carte Visa Classic à autorisation systématique	-	5,70 €/mois soit 68,40 €/an

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, 3 retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets d'une autre Banque dans la zone euro et le chéquier.

(3) Assurance Moyens de paiement, Service Opposition et Satellis assurance sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est une offre groupée de service composée⁽¹⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte mensuel et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique).

Cotisation à une offre groupée de services

Sans Carte de paiement	1,00 €/mois
Avec une carte Visa Classic à autorisation quasi-systématique	1,00 €/Carte/mois

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽²⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA⁽²⁾ en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

1,00 €/mois
soit 12,00 €/an

Fourniture d'une seconde carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

1,00 €/mois
soit 12,00 €/an

- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier **4,00 €/opération**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽³⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet⁽⁴⁾**

Dans la limite du plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités

de fonctionnement de compte⁽⁵⁾ **16,50 €/mois**

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

(2) Hors virement SEPA instantané.

(3) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et téléchèques et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(4) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(5) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.



OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle)⁽¹⁾

Une carte au choix	Visa Classic à autorisation quasi-systématique	Visa Classic ⁽²⁾ ou Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ à débit immédiat	Visa Classic ou Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ à débit différé
Tarif standard	10,50 €	10,50 €	10,50 €
Tarif jeune	12-17 ans	1,00 €	-
	18-21 ans	2,00 €	2,00 €
	22-25 ans	4,00 €	4,00 €

Une carte au choix	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Premier à débit immédiat ou différé	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Platinum	Visa Infinite
Tarif standard	17,00 €	23,45 €	33,95 €
Tarif jeune	12-17 ans	-	-
	18-21 ans	4,00 €	8,00 €
	22-25 ans	8,00 €	16,00 €

Des services inclus dans le socle*

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle⁽⁴⁾ ou formule Famille⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾)
- Une autorisation de découvert⁽⁷⁾
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier⁽⁷⁾
- Un forfait de retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁸⁾

Avantages couples et offres supplémentaires

Votre 2 ^e Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	50 % de réduction⁽⁹⁾
2 ^e carte dans votre Bouquet Liberté Joint ^{18/25 ans} -50 %	
Deuxième carte de débit à autorisation quasi-systématique ou carte Visa Classic ou Izicarte Visa classic, débit différé ou immédiat	50 % de réduction sur le tarif de la carte à l'unité
Deuxième Carte Visa Premier, Izicarte Premier, Platinum, Platinum Izicarte ou Visa Infinite	50 % de réduction sur le tarif de la carte à l'unité

* Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte (numérique ou papier), l'abonnement à des services de banque à distance, le service chéquier, le nombre de retraits d'espèces gratuits par mois hors distributeurs automatiques de billets du réseau Caisse d'Épargne dépend du type de carte. Voir la rubrique Retraits d'espèces.

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs à partir de 16 ans.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Assurance sur compte est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e)), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(8) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.

(9) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.



SERVICES COMPLÉMENTAIRES DU BOUQUET LIBERTÉ

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 5 % de remise sur le prix à l'unité	2 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité
SERVICES « DU QUOTIDIEN »		
Tarif mensuel à l'unité		
Retraits déplacés illimités par carte	1,50 €	
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans)	1,10 €	
Arrêt de commercialisation		
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 12/25 ans -50%	
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 € 12/25 ans -50%	
Opérations courantes illimitées ⁽¹⁾	3,10 €	
Service franchise d'agios ⁽²⁾ (se référer aux conditions particulières pour connaître le montant de la franchise d'agios applicable au moment de la souscription)	2,65 €	
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	1,30 € 18/25 ans Gratuit	
AlertEcuveuil Formule Individuelle	2,00 € 12/25 ans Gratuit	
AlertEcuveuil Formule Famille ⁽¹⁾	4,00 €	
e- Carte Bleue ⁽¹⁾	1,10 €	
SERVICES « ASSURANCES »⁽²⁾⁽³⁾		
Tarif annuel⁽⁴⁾		
Protection Juridique	Nous consulter	
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	42,55 €	
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	84,55 €	
Sécur'Média Famille - Formule 1	61,55 €	
Sécur'Média Famille - Formule 2	115,55 €	
Assurance sur Épargne	Dont 3,00 € de frais de gestion ⁽⁴⁾ 27,00 €	

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Protection Juridique, Sécur'Média et Assurance sur épargne sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Tarifs en vigueur au 1^{er} juillet 2023, susceptibles d'évolution.

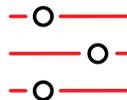
(4) La 1^{re} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.



SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation à une offre groupée de services	Satellis Essentiel	Satellis Essentiel Plus	Satellis Intégral	Votre 2 ^e carte
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement à autorisation quasi-systématique)/Visa Classic à autorisation de solde quasi-systématique	10,85 €/mois soit 130,20 €/an	11,85 €/mois soit 142,20 €/an		1,75 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽¹⁾ à débit immédiat ou différé	10,85 €/mois soit 130,20 €/an	11,85 €/mois soit 142,20 €/an		1,83 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽¹⁾ à débit immédiat			18,00 €/mois soit 216,00 €/an	5,63 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽¹⁾ à débit différé			18,00 €/mois soit 216,00 €/an	5,63 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Carte Visa Infinite			35,00 €/mois soit 420,00 €/an	13,75 €/mois

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération avec un plafond de 80,00 € par mois **8,00 €**
- Pour les détenteurs de l'Offre d'Accompagnement de la Clientèle en situation de fragilité financière (OCF)
 - Par opération **4,00 €**
Dans la limite du plafond mensuel de⁽¹⁾..... **16,50 € relatif aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte**
- Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF
 - Par opération **8,00 €**
Dans la limite du plafond mensuel de⁽¹⁾..... **25,00 € relatif aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte**
- Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base
 - Par opération **4,00 €**
Dans la limite du plafond mensuel de **20,00 €**



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 19 et 25). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention et d'un plafonnement des frais de rejets de prélèvement (page 06).

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾  **10 % du montant de la saisie (dans la limite d'un plafond de 83,33 €)**
- Frais par Saisies-attribution /Saisies conservatoires⁽¹⁾ **100,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé  **10,50 €**
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé **12,00 €**



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- Le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- Son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- Le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision  (maximum 1 par jour)⁽²⁾ **10,50 €**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽³⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € **22,00 €/rejet**
 - Chèque supérieur à 50,00 € **42,00 €/rejet**
 - Frais dans la limite d'un plafond journalier **100,00 €**



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **25,00 €**
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction **23,00 €/chèque**

(1) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision⁽¹⁾ (maximum 1 par jour)..... **10,50 €**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽²⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €..... **12,00 €/rejet⁽³⁾**
Frais dans la limite du plafond mensuel de..... **10 rejets**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽²⁾ pour les clients détenteurs de l'OCF
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 €..... **6,00 €/rejet⁽³⁾**
Frais dans la limite du plafond de..... **16,50 €/mois⁽⁴⁾**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽²⁾ pour les clients bénéficiaires des Services Bancaires de Base (SBB) :
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 €..... **6,00 €/rejet⁽³⁾**
Frais dans la limite d'un plafond de tarification de 3 opérations par mois.



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision.

À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision..... **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision..... **Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif..... **Gratuit**
- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte..... **20,00 €**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire..... **28,00 €**

> PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁴⁾ pour les clients détenteurs de l'OCF..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁴⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier..... **Plafonnement à 25,00 €/mois**

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(4) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs..... **4,50 €/trimestre**



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG ^{LA}, le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs ^{LA}..... **Taux de l'usure⁽³⁾ moins 4 points**
 - Frais de gestion **18,30 €/an**

Pour exemple au 01/06/2023 : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur ^{LA} de 17,24 % le TAEG⁽⁴⁾ ^{LA} ressort à 18,39 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle
 - Intérêts débiteurs **Taux de l'usure⁽³⁾ moins 4 points**
 - Frais de gestion **18,30 €/autorisation**

Pour exemple au 01/06/2023 : pour une utilisation du découvert de 4 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 7,37 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 7,58 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert non autorisé
 - Intérêts débiteurs **Taux de l'usure⁽³⁾**

Pour exemple au 01/06/2023 : pour une utilisation d'un découvert non autorisé ou d'un dépassement de découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, le taux de l'usure est de 21,24 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autres services

- Service franchise d'agios **7,95 €/trimestre**
(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios ^{LA} à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)
- Exonération des intérêts débiteurs
(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € **3,50 €/mois**
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € **6,60 €/mois**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence et sur le site internet www.banque-france.fr.

(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUELABLE

- Teoz⁽²⁾ Izicarte⁽²⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement⁽²⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %/prêt**
 - Minimum **76,50 €**
 - Maximum **400,00 €**
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Gratuit**

Les frais de dossier du Crédit Permis à 1 € sont gratuits conformément à la loi.

- Prêt véhicule électrique ou hybride ou prêt travaux Rénov'Énergie
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **0,50 %/prêt**
 - Minimum..... **40,00 €**
 - Maximum..... **200,00 €**

AUTRES SERVICES

- Caution locative **18/25 ans - 50 %**..... **Nous consulter - 2 % maximum du montant annuel garanti + frais de dossier à 50,00 €**
- Location avec Option d'Achat⁽³⁾..... **Nous consulter**
- Location Longue Durée⁽³⁾..... **Nous consulter**

> CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁴⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %**
 - Minimum **410,00 €**
 - Maximum **1 000,00 €**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,50 %**
 - Minimum **250,00 €**
 - Maximum **500,00 €**
 - Frais d'avenant (1,50 % du capital restant dû)..... **500,00 € maximum**
- Prêt épargne logement et prêt à taux zéro
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **Gratuit**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs) ; sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

> GARANTIES⁽¹⁾

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
<ul style="list-style-type: none"> Frais de prise de garantie <ul style="list-style-type: none"> - Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF) - Nantissement de compte interne - Nantissement de compte externe - Nantissement de parts S.C.C.C. - Autres garanties 	Nous consulter 200,00 € 300,00 € 400,00 € Nous consulter	- - - - Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> Frais de levée de garantie (hors frais d'enregistrement de greffe de notaire) 	130,00 €	130,00 €

> AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
Simulation de décompte de remboursement anticipé	Gratuit	Gratuit
Frais de remboursement anticipé	3 % du capital restant dû dans la limite de 6 mois d'intérêts ⁽²⁾	Date de fin de contrat inférieure ou égale à 1 an : 0,50 % du capital restant dû ⁽³⁾ Date de fin de contrat supérieure à 1 an : 1 % du capital restant dû ⁽³⁾
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (réaménagement de taux ou transformation taux révisable en taux fixe)	1,50 % du capital restant dû	-
Autre avenant (désolidarisation, report d'échéance, changement de garanties...)	160,00 €	-
Avenant substitution/dé liaison assurance emprunteur	Gratuit	-
Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	100,00 €	-

CRÉDITS IMMOBILIERS EN CHF

Frais de dossier (en % du montant emprunté).....	1,00 %
- Minimum	450,00 CHF
- Maximum	1000,00 CHF
Frais Diverses	
- Mainlevée hypothécaire ou autres garanties	142,00 CHF
- Frais de nantissement interne	220,00 CHF
- Frais de nantissement externe.....	330,00 CHF
- Frais d'avenant au contrat pour réaménagement de taux, ou transformation de taux révisable en taux fixe.....	1,50 % du capital restant dû
- Autres avenant (désolidarisation, report d'échéance, changement de garantie)	168,00 CHF

> ASSURANCE

• **Assurance Emprunteur⁽⁴⁾**..... **Nous consulter**

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁵⁾.

(1) Hors cas de défaillance de l'emprunteur, hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

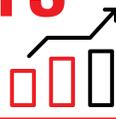
(2) Article R313-25 du Code de la consommation et sous réserve des conditions contractuelles

(3) Conformément à l'article L. 312-34 du Code de la consommation et sous réserve des conditions contractuelles. Pour un remboursement anticipé d'un montant supérieur à 10 000 €.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(5) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

- Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaire (CTO) (hors PEA ou PEA PME) **Gratuit**
- Ouverture Plan Epargne en Actions (PEA) ou Plan Epargne en Actions dédié aux PME (PEA PME) **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif⁽¹⁾⁽²⁾ **30,00 €/an**
- Frais de tenue de compte et de gestion de Compte-Titres, PEA ou PEA-PME inactif⁽²⁾ .. **Droits de garde**  ⁽³⁾

TRANSFERT

- Transfert Compte Epargne Logement (CEL) vers une autre banque..... **98,00 €**
- Transfert Plan Epargne Logement (PEL) vers une autre banque..... **98,00 €**
- Transfert Plan Epargne Populaire (PEP) vers une autre banque **98,00 €**
- Transfert Livret Epargne Populaire (LEP) vers une autre banque **98,00 €**
- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque **Dans la limite d'un plafond de 150,00 €**
 - Titres côtés **15,00 €/ligne**
 - Titres non côtés **50,00 €/ligne**
- Transfert compte-titres  ordinaire vers une autre banque **150,00 €**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**

> ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Selon périodicité	Papier	Électronique
Trimestrielle	Gratuit	Gratuit
À partir du 5 ^e relevé par an	1,70 €/relevé	1,20 €/relevé
Édition de relevé au guichet de l'agence	4,10 €/relevé	-

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'ÉPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accreditif **Gratuit**
- Retrait avec accreditif⁽⁴⁾ **Gratuit**



Accreditif

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Epargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Epargne.

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Ecureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Epargne Logement.

AUTRES SERVICES

- Ouverture/Clôture de livret **Gratuit**
 - Remise de chèque(s) sur compte d'Épargne **Gratuit**
- Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'Épargne).
- Émission d'un chèque de banque sur Livret⁽¹⁾ **14,80 €**
 - Régularisation suite à erreur client sur compte d'épargne **3,00 €/opération**
 - Remboursement de bons appartenant à un autre réseau bancaire **50,00 €/opération**
 - Eparfix : frais d'abonnement à une épargne automatique **16,50 €/an**
 - Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **16,50 €/an**

OPPOSITIONS

- Frais d'opposition d'un bon d'épargne **55,00 €/bon**
 - Par bon supplémentaire **9,00 €**
 - Dans la limite de (maximum) **235,00 €/opération**

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.



Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début de trimestre civil et calculés sur la valeur des titres détenus au dernier jour du trimestre civil précédent.

COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de valeurs Groupe et hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe

Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne

Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)

Plafond de perception (commission fixe + commission proportionnelle)

Droits de garde	
Valeurs Groupe	Valeurs hors Groupe
Forfait annuel : 30,00 €	0,40 %/an
	5,10 €/an
	400,00 €/an

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des DDG est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe). Les montants sont indiqués en € TTC.

- Comptes sans position au dernier jour du trimestre civil **7,50 €/trimestre**

Frais de transaction

- Ordre de Bourse  Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet	Par téléphone	En agence
Ordre exécuté			
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,45 %	1,45 %
Commission fixe par transaction	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Minimum de perception	8,00 €	17,50 €	18,50 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

Souscriptions

- Souscription OPC réseau Caisse d'Épargne **Nous consulter**
- Souscription OPC autres établissements **40,00 €/opération + frais d'émetteur**

Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Caisse d'Épargne hors fonds à formule  **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP  garanti ou à promesse **Nous consulter**



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PEA PME

Portefeuille mixte composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de valeurs Groupe et hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe

Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne 

Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)

Plafond de perception (commission fixe + commission proportionnelle)

	Droits de garde		
	Valeurs Groupe	Valeurs hors Groupe	
		Titres cotés	Titres non cotés
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne 	0,28 %/an	0,40 %/an	0,40 %/an
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	3,00 €/an	5,00 €/an	25,00 €/an
Plafond de perception (commission fixe + commission proportionnelle)	Dans la limite de 30,00 €/an	Dans la limite de 400,00 €/an	

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des DDG est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe). Les montants sont indiqués en € TTC.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

Frais de transaction (achat ou vente)

	Par Internet	Par téléphone	En agence
Actions	0,50 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction	
Parts de SARL	-		
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾ Réseau Caisse d'Épargne ou autres établissements	Nous consulter		
Ordres annulés - Ordres non exécutés	Gratuit		

- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**
- Titres non cotés :
 - Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (opération sur titre, détachement d'un dividende, etc.)..... **Inclus dans les droits de garde**
 - Actes de gestion (opérations sur titre, détachement dividendes, etc.)..... **1, 20 % du montant de la transaction**

AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique..... **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique **20,00 €**
- Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)..... **36,00 €**
- Conversion de titres en nominatif..... **55,00 €/opération**
- Délivrance d'attestation fiscale pour récupération d'impôts (valeurs étrangères)..... **85,00 €/opération**

AUTRES SERVICES

- Bourse Esprit Écureuil
- Forfait Trois services
 - Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices..... **12,00 €/an**
- Services à l'unité
 - Service Abonnement..... **Gratuit**
 - Service « Assurance Moins-Values »⁽²⁾..... **7,00 €/an**
 - Service « Prise de bénéfices »..... **10,50 €/an**
- Transaction sur l'or **Nous consulter**
- Services de Gestion Privée
 - Étude patrimoniale « Scan Patrimoine »..... **500,00 €**
 - Gestion sous mandat..... **Nous consulter**

> PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support de détention..... **Gratuit**

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garantie Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
- **Garanties des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR' Obsèques⁽²⁾** **Nous consulter**
- **SECUR' Famille 2⁽³⁾** **Nous consulter**
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SECUR' Urgence⁽³⁾** **Nous consulter**
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h (sous conditions), et ce, à la personne de votre choix.
- **Assistance Vie⁽⁴⁾** **Nous consulter**
Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.
- **Start'Expat⁽⁵⁾** **Nous consulter**
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

> ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance Habitation⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Télésurveillance⁽⁶⁾** **Nous consulter**
- **SECUR' Média⁽¹⁾**
Contrat unique pour assurer la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie Entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par CNP Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Association de Services des Français de l'Étranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

(6) Prestation assurée par IMA Protect.

- **SECUR'Média Individuelle**
 - Formule 1..... **Nous consulter**
 - Formule 2..... **Nous consulter**
- **SECUR'Média Famille**
 - Formule 1..... **Nous consulter**
 - Formule 2..... **Nous consulter**

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique⁽¹⁾..... **Nous consulter**
 Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels).
- Sérélia Téléassistance..... **Nous consulter**
 Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Epargne⁽¹⁾..... **27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion**
 En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement.
- Assurance sur Compte⁽¹⁾
 Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.
 - Formule individuelle **36,00 €/an**
 - Formule Famille..... **57,60 €/an**



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Assurance Mobile⁽¹⁾..... **32,59 €/an**
avec mensualisation de la prime 35,60 €/mois
- Protection juridique⁽¹⁾ offre souscrite avant le 24/03/2014..... **Nous consulter**
- Sécur Famille⁽³⁾..... **Nous consulter**
- Garantie Urgence⁽³⁾..... **Nous consulter**
- Ecureuil Solution Obsèques⁽³⁾..... **Nous consulter**
- Garantie Famille⁽³⁾..... **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement..... **18,30 €/an**
- Service Opposition..... **22,00 €/an**
- Satellis Assurance..... **15,70 €/an**
- Prévoyance du Locataire..... **Nous consulter**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA⁽¹⁾

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie pas le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par CNP Assurances. Entreprise régie pas le Code des assurance

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION⁽¹⁾

Ouverture du dossier : calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie⁽²⁾, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : Assurance-vie⁽²⁾ et non vie, contrat de capitalisation, Crédits, concours divers (caution, compte débiteur), Titres (compte-titres, PEA), PEL (non échu), Compte professionnel, Coffres, Coffre Fort Numérique.

	Tarifs
Détention d'aucun ou d'un de ces produits	1,00 % du montant des avoirs Min : 70,00 € Max : 350,00 €
Détention d'au moins deux de ces produits	1,50 % du montant des avoirs Min : 150,00 € Max : 750,00 €

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) **9,50 €/facture**
- Succession internationale **75,00 €**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**
- Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture > 1 an **70,00 €⁽³⁾**



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE MON BANQUIER EN LIGNE

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou débit différé, ou d'une carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique) (hors offre groupée de services) **50 % du tarif standard (voir p. 09)**
- Frais d'envoi de chéquier par courrier simple **Gratuit**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- Bouquet Liberté (cette offre n'est plus commercialisée) **50 % du tarif standard⁽⁴⁾ (voir p. 20)**

(1) Les frais de succession ne s'appliquent que sur les avoirs des clients âgés de plus de 18 ans.

(2) Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession

(3) En fonction de la nature du compte, les frais pourront être plafonnés conformément à l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier.

(4) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires.

> AUTRES PRESTATIONS

- Délivrance d'attestations diverses **25,00 €/attestation**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **30,00 €/an**
- Arrêté de compte en capital et intérêts
 - Jusqu'à 10 produits et services détenus **35,00 €**
 - Au-delà de 10 produits détenus (y compris crédits) **100,00 €**
- Réédition de documents **30,00 €/document**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)⁽¹⁾

- Frais de recherche de document(s) (hors chèques) **36,40 €/document**
- Frais de recherche et copie de chèque **10,50 €/chèque**

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage 12/25 ans -50 %		Formule 2 : Séjour 12/25 ans -50 %		Formule 3 : Séjour + 12/25 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retrait par carte	Illimités ⁽³⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾⁽⁴⁾
Paiement par carte	Illimités ⁽³⁾	10/mois	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾
Virements	Illimités ⁽⁵⁾	-	Illimités ⁽⁵⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁷⁾		2 mois ⁽⁷⁾		2 mois ⁽⁷⁾	

> OFFRE FRONTALIÈRE

SERVICES ASSOCIÉS AU COMPTE DE DÉPÔT EN CHF RÉSERVÉS AUX CLIENTS RÉSIDENTS FRONTALIERS DOMICILIANT LEURS SALAIRES SUR UN COMPTE DE DÉPÔT EN DEVISE CHF À LA CAISSE D'ÉPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

- Ouverture et tenue du compte en devise CHF
- Un relevé de compte mensuel
- La délivrance à la demande des relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires en devise CHF sur le compte en devises
- Conversion de devises en euros (prélèvement sur le compte en devise pour versement sur le compte en € associé du même client)
- Conversion d'euros en devises (prélèvement sur le compte en euros associé pour versement sur le compte en devises du même client)
- Commission de change (achat/vente billets) : selon cours
- Le paiement par prélèvement des crédits en devise CHF versés et gérés par la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté
- La consultation à distance du compte via le service Direct Ecureuil du compte de dépôt en € associé
Cotisation **Gratuit**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 41).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(7) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVICES⁽¹⁾

- Commission de change % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
- Minimum de perception (non clients) 5,20 €/opération



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE⁽²⁾



À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVICES

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽³⁾ d'une autre banque
Commission proportionnelle	2,90 %
Commission fixe	3,30 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVICES

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission fixe 2,20 €/paiement
 - Commission proportionnelle 2,90 %
 - Maximum de perception 7,00 €/paiement

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service 0,10 %
 - Minimum de perception 19,00 €

En devises

- Commission de service (a) 0,10 %
 - Minimum de perception 19,00 €
- Commission de change (b) 0,05 %
 - Minimum de perception 18,50 €
- Minimum de perception (a + b) 37,50 €

> DÉPÔT D'ESPÈCES EN CHF

- Sur un compte en CHF ou sur un compte en € ouvert à la CEBFC 20,00 €/opération

(1) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(2) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 41).

(3) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

> VIREMENTS NON SEPA

Virements en € hors zone SEPA ou en devises quel que soit le pays.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA (PAR OPÉRATION)

En euros

- Frais par virement
 - Commission proportionnelle..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **16,30 €**

En devises

- Frais par virement
 - Commission proportionnelle (a)..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **16,30 €**
 - Commission de change (b)..... **0,05 %**
 - Minimum de perception..... **15,10 €**
 - Minimum de perception (a + b)..... **31,40 €**
- Frais du correspondant (forfait)..... **16,00 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA (PAR OPÉRATION)

En euros

- Frais par virement
 - Commission proportionnelle..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **16,30 €**

En devises

- Frais par virement
 - Commission proportionnelle (a)..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **16,30 €**
 - Commission de change (b)..... **0,05 %**
 - Minimum de perception..... **15,10 €**
 - Minimum de perception (a + b)..... **31,40 €**
- Frais par virement occasionnel incomplet
(coordonnées manquantes ou erronées)..... **16,10 €**



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques émis en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALIZATION

- Service retraits déplacés à l'international (offre réservée aux 12-25 ans)..... **1,10 €/an**

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52 Service gratuit + prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

> NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 686 618 477 euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social au 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance)

Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N°493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOLUDRE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté - Service Relations Clientèle - 1, Rond Point de la Nation - BP 23088 - 21088 Dijon Cedex 9	www.caisse-epargne.fr (région Bourgogne Franche Comté) rubrique « votre-banque/reclamation-et-mediation »

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du service relations client ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur** de la consommation* pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr	Médiateur de la FBF - CS 151 - 75422 Paris CEDEX 9

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :

www.caisse-epargne.fr



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bourgogne Franche-Comté

